



2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Partenariats pour l'année 2013

Rapport n° CP/2013/167

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter, pour l'année 2013, les partenariats entre le Conseil Général du Bas-Rhin, les associations agissant en matière d'environnement et certaines collectivités.

Ces propositions relèvent essentiellement de l'individualisation des crédits de fonctionnement pour 2013 sur les partenariats pluriannuels déjà engagés et sur des cotisations.

I. PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS 2013 LIEES A DES PARTENARIATS OU DISPOSITIFS

1. Programme d'action 2013, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectif 2011-2013 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Ce partenariat avec la LPO est en place depuis 2002 et permet, par le biais de convention annuelle, de réaliser des actions récurrentes (revue Ciconia, Atlas des oiseaux nicheurs, analyse liée à la mortalité des oiseaux) et aussi des études plus ponctuelles liées à la renaturation de sites par exemple. Le Département y apporte un soutien à hauteur de 12 000 € par an.

En 2011, le Conseil Général du Bas-Rhin a signé une convention pluriannuelle 2011-2013 avec la LPO. Pour 2013, il est proposé le programme annuel d'actions suivant :

- mise en place d'actions de conservation : évaluation du succès reproducteur de l'avifaune des rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau,
- missions d'expertises ponctuelles : mobilisations ponctuelles de salariés, études bénévoles sur des dossiers en lien avec les actions du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) ou des problématiques d'aménagement (problèmes d'aménagement, gestion des arbres creux en RD, ouvrages hydrauliques sous routes, ...),
- participation à la réalisation de l'Atlas des oiseaux nicheurs,
- suivi et inventaire des populations de Cincle plongeur,
- analyse liée à la mortalité des oiseaux.

Il est proposé de reconduire la subvention à la LPO sur une base ajustée à 11 520 € au titre de l'année 2013.

2. Programme d'action 2013, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectif 2011-2013 avec l'association BUFO.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2011-2013, nous proposons de poursuivre un partenariat sur les mêmes axes : connaissance et plan d'action en lien avec la politique Espace Naturel Sensible, ou aménagement du Département, et plus globalement avec les collectivités locales intéressées. Dans le détail, il porterait sur :

- a. La poursuite des actions sur le Crapaud vert (suivi des populations, actions d'animation auprès des communes, ...) ainsi que certaines études liées au Plan National d'Actions.
- b. Les inventaires et les actions des zones sensibles sur les 6 espèces prioritaires pour l'Alsace. L'objectif est de faire des propositions sur 3 à 5 sites par an.
- c. La participation au protocole de la Société Herpétologique de France, définie au niveau national, qui permettra de suivre les tendances au niveau régional et national. Le choix des sites est cohérent avec le Schéma Départemental des Espaces Naturels.
- d. Les missions d'expertise et de conseils ponctuels aux collectivités, en particulier dans les problématiques d'aménagements.

Pour 2013, il est proposé de reconduire la subvention à BUFO sur une base ajustée de 26 880 €.

3. Programme d'action 2013, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2011-2013 avec l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT).

L'enjeu de la connaissance des données relatives aux espèces patrimoniales et protégées est de plus en plus fort, car il permet :

- Une meilleure orientation et un monitoring efficace de notre politique environnement.
- Une meilleure connaissance et une prise en compte de cette problématique à l'amont des projets du Département (infrastructures routières, ...) mais aussi pour les outils de planification et d'urbanisme menés par les collectivités bas-rhinoises.

En Alsace, cette connaissance est structurée autour de deux projets financés :

- Le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace (SIBA) qui consiste à étudier l'évolution annuelle de la biodiversité en Alsace à partir de 23 indicateurs faunistiques pertinents. Son objectif est de mieux connaître l'état de l'environnement et de suivre ses évolutions afin de contribuer à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques (13 084 € sollicités).
- Le projet d'Atlas de la biodiversité est un projet associatif qui a démarré en 2006, et a vocation à faire un état des lieux plus fin sur l'ensemble de la Région (12 000 € sollicités).

Pour le Département, l'intérêt est multiple :

- Un accès aux données cartographiques maille 5km sur 5km pour la répartition des espèces patrimoniales.
- Une intégration de ces données dans le pilotage de nos politiques environnementales, mais plus encore dans l'analyse des enjeux environnementaux des projets départementaux ou de ceux des collectivités.

Comme indiqué dans la convention pluriannuelle 2011-2013, il est proposé de poursuivre le partenariat afin de conforter et d'affiner les premiers résultats obtenus dans ces deux projets.

Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé d'apporter un soutien ajusté à 25 084 € à ODONAT pour 2013.

4. Programme d'action 2013, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2011-2013 avec le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA).

Depuis sa création, le GEPMA est un partenaire régulier sur différents sujets techniques (les problématiques de cohabitation entre les mammifères et nos concitoyens, la conservation et la prise en compte des chauves-souris ou encore du Grand Hamster).

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2011-2013, les objectifs de l'association sont au titre de l'année 2013 :

- L'action de connaissance et de protection en lien avec le Schéma Départemental des Espaces Naturels (1-2 sites par an).
- Les actions de concertation entre les différents partenaires du plan de restauration (agriculteurs, élus, ...).
- La formation des observateurs (grand public, socioprofessionnels, bureaux d'études, ...).
- La sensibilisation du grand public (sorties naturalistes, soirées publiques, ...) et les conseils aux particuliers (« médiation » faune sauvage en particulier sur les chiroptères et les mustélidés).
- Ces différentes pistes de travail seront déclinées autour des espèces prioritaires pour le territoire du Bas-Rhin (Castor, Hamster, Chiroptères, ...).

Il est proposé de financer le programme 2013 du GEPMA au montant ajusté de 9 600 €.

5. Programme d'action 2013 dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2014 avec le Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA).

Ce partenariat avec le GORNA est en place depuis de nombreuses années, et permet par le biais de convention annuelle, de réaliser des actions récurrentes.

Le Conseil Général est le principal partenaire du GORNA qui assure la gestion et la logistique du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage implanté à Neuwiller-les-Saverne, et ce depuis sa création.

L'action principale reste naturellement le fonctionnement du centre de sauvegarde avec comme objectifs un taux de relâcher supérieur à 50% des accueils ainsi que le maintien de la qualité de service et de conseils auprès des découvreurs d'animaux en détresse.

Pour 2013, on peut relever en particulier le 30^{ème} anniversaire du GORNA et les 10 ans de mise en service du nouveau centre à Neuwiller-les-Saverne. De nombreuses manifestations sont d'ores et déjà en préparation.

Pour 2013, il est proposé que le Département du Bas-Rhin subventionne l'association à concurrence d'un montant de 30 240 € pour son fonctionnement.

6. Programme d'actions 2013 avec le Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA).

Depuis 15 ans, de nombreuses réunions entre l'Etat, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les Villes de Strasbourg et de Mulhouse et l'Université Louis Pasteur, sans oublier la Société Botanique d'Alsace, ont permis de définir les grandes orientations de ce futur Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) correspondant à la mise en réseau des structures existantes.

Le rôle de cette future structure vise notamment :

- à la conservation ex-situ des plantes menacées en Alsace,
- au stockage et à l'exploitation des données actuelles à des fins de suivi des populations végétales,
- à la conservation des données historiques (herbier, données bibliographiques),
- à l'expertise pour les collectivités, les administrations de la biodiversité végétale,
- à la contribution à la formation des acteurs locaux à la sauvegarde de la flore.

La structure juridique retenue pour ce conservatoire est celle d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) avec une répartition des droits et obligations des membres calculée au prorata de leurs participations aux frais de fonctionnement.

L'ensemble de ces dispositions a fait l'objet d'un accord du Conseil Général le 28 juin 2004, et a fait l'objet d'un second examen en décembre 2005 suite à une répartition des parts et compétences entre villes et Communautés urbaines ou d'agglomérations.

Après différentes étapes, les statuts du GIP ont été approuvés par les différents ministères de tutelle. Une première réunion constitutive du Conseil d'Administration du Conservatoire Botanique d'Alsace s'est déroulée le 26 janvier 2011 et a permis d'élire Madame THOMAS, Conseillère Régionale, à la tête de cette structure.

Dès lors, les premiers travaux ont débuté en matière de projections budgétaires à court et moyen terme, l'adoption d'un budget prévisionnel pour 2012-2014, le recrutement d'un directeur, l'élaboration d'un plan de travail et d'une feuille de missions, etc...

Conformément à notre engagement, il est proposé de financer le CBA à hauteur de 27 500 € au titre de la contribution 2013 à son fonctionnement et à son programme d'actions.

II. PROJET INTERREG : « RESTAURATION DE MILIEUX HUMIDES RHENANS ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES ENVIRONS DE LA LAUTER – CISTUDE SANS FRONTIERES »

Au travers de sa Charte de l'Environnement, l'Assemblée délibérante a décidé de prévoir la réintroduction de la Cistude d'Europe. Depuis juin 2009, ce projet s'inscrit dans un cadre de travail transfrontalier, le programme INTERREG, permettant notamment la collaboration avec différents partenaires sur des aspects comme l'élevage et le suivi scientifique du projet.

1. Structures d'élevage.

Depuis 2005, une station d'élevage a été mise en place en Petite Camargue Alsacienne, puis en 2008 au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse. Au travers d'un partenariat entre le Département et ces deux structures sont produits et élevés chaque année des individus qui seront relâchés sur la zone du Woerr. Nous vous proposons de renouveler ce partenariat et les conventions bilatérales qui y sont rattachées comme suit :

- a. Association Petite Camargue Alsacienne : pour 2013, il est proposé de renouveler la convention de partenariat et d'attribuer une **subvention annuelle de fonctionnement de 10 000 €** pour le suivi de l'élevage, toutes opérations zootechniques et l'amélioration des installations d'élevage.
- b. Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse : pour 2013, il est proposé de renouveler la convention de partenariat et d'attribuer une **subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 €** pour le suivi vétérinaire et zootechnique de l'élevage.

2. Suivi scientifique.

Dans le cadre de ce projet, des travaux de renaturation et la création d'une structure d'acclimatation optimisant les conditions de réintroductions sont en cours de réalisation sur la zone du Woerr. Ces aménagements sont effectués dans la perspective des premiers relâchés prévus cette année.

Dans le cadre du programme INTERREG, nous réalisons le suivi scientifique de ces mesures en partenariat avec le CNRS et l'Université de Strasbourg pour les aspects de suivi comportemental et biologique des animaux et de dynamique des milieux.

Nous proposons de poursuivre ce partenariat initié avec le CNRS et l'Université de Strasbourg. Pour 2013, il est proposé de reconduire un contrat de recherche **de 27420 € avec le CNRS et l'Université de Strasbourg**, pour assurer le suivi scientifique du programme de réintroduction des cistudes sur la zone du Woerr.

III. DIVERSES DEMANDES

- Aide au fonctionnement de l'Association pour la Protection et la Réintroduction des Cigognes en Alsace (APRECIAL) au titre de l'année 2013.

L'APRECIAL a été créée en 1983 dans le but de coordonner les actions dans le Haut-Rhin autour de la cigogne blanche, qui était à cette époque au bord de la disparition en Alsace (12 couples nicheurs au début des années 1980).

Grâce à l'action de cette association dans le Haut-Rhin et à la politique de soutien aux enclos menée par notre Département, la situation de la cigogne en Alsace est maintenant largement satisfaisante et même supérieure aux effectifs historiques.

Depuis 2007, le Département a financé cette association à hauteur de 6 000 € au titre du fonctionnement. Cette aide a été reconduite en 2008 et 2009, sans toutefois de partenariat très structuré, vu les montants en jeu qui restent limités.

Pour 2013, l'association APRECIAL a sollicité une subvention de 10 000 € au Département du Bas-Rhin, afin de participer au financement de son fonctionnement.

Conformément aux crédits prévus au budget, il est proposé d'ajuster la subvention à hauteur de 5 400 €.

- La fréquentation des espaces naturels dans le grand Ried

Malgré les efforts des collectivités et du monde agricole par la mise en place de contrats agro-environnementaux, visant à préserver le caractère extensif des prairies et à retarder les dates de fauche, la biodiversité du Ried est toujours en déclin. Les raisons sont probablement liées à l'augmentation très sensible de la fréquentation de ces milieux.

Le monde agricole pâtit également fortement de cette fréquentation diffuse non organisée. Pour autant, l'ensemble des acteurs s'accordent pour souhaiter une valorisation touristique des milieux riediens et non leur fermeture.

L'objectif du projet est de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer sur un secteur riedien (Baldenheim, Ebersheim, Ebersmunster, Mussig, Sélestat et Muttersholtz) sur une durée de 3 ans, un plan de gestion de la fréquentation humaine avec une méthode de travail basée sur le dialogue et la médiation entre tous les acteurs.

L'élaboration progressive et concertée du plan de gestion permettra après évaluation, des réajustements en cours de projet afin de trouver le nécessaire compromis entre la préservation des milieux et leur découverte raisonnée et intégrée, facteur de développement pour le territoire.

Il est porté par la Maison de la Nature et du Ried, en lien étroit avec les communes concernées et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Au vu du bilan 2012, **il est proposé de poursuivre notre soutien à hauteur de 3 000 € pour 2013**

IV. COTISATIONS DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN AUX ASSOCIATIONS

Le Département du Bas-Rhin adhère en tant que personne morale à diverses associations (lutte contre la rage, ARIENA, APRONA, association départementale de défense sanitaire des animaux, association nationale des élus de la montagne...) pour un montant total de **13 000 €**.

En cas d'accord de votre part, les montants suivants seraient à prélever sur les enveloppes correspondantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29036	65-6574-738	100 800,00 €	100 800,00 €	76 444,00 €
29393	65-6574-738	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
35220	65-65734-738	5 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
24172	65-6574-738	9 600,00 €	9 600,00 €	8 400,00 €
22808	65-65738-738	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
29035	65-6574-738	56 836,80 €	33 359,80 €	26 880,00 €
30519	23-231788-048	59 300,00 €	59 300,00 €	27 420,00 €
31842	011-6281-928	15 000,00 €	15 000,00 €	13 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer les aides suivantes au titre de l'année 2013 :

- à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), une subvention de 11 520 €,
- à l'association BUFO, une subvention de 26 880 €,
- à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), une subvention de 13 084 € pour le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace, et 12 000 € pour l'atlas permanent de la faune sauvage,
- au Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), une subvention de 9 600 €,
- au Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA), une subvention de 30 240 € au titre du fonctionnement 2013,
- au Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Conservatoire Botanique d'Alsace" (CBA), une participation de 27 500 €,
- à l'association Petite Camargue Alsacienne (PCA), une subvention de 10 000 €,
- au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, une subvention de 3 000 €, la subvention sera versée en une fois dès l'attribution de l'aide,
- au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Strasbourg une contribution de 27 420 €,

- à l'Association pour la Protection et la Réintroduction des Cigognes en Alsace (APRECIAL), une subvention de 5 400 €,
- à la Maison de la Nature et du Ried, une aide de 3 000 € pour le projet de gestion de la fréquentation du grand ried ; la subvention sera versée en une fois dès l'attribution de l'aide.

Elle décide en outre de verser 13 000 € au titre des cotisations 2013 à diverses associations (lutte contre la rage, l'Ariena, l'Aprona, l'association départementale de défense sanitaire des animaux, l'association nationale des élus de la montagne, ...).

Les modalités de versement des subventions sont les suivantes :

* Par dérogation au règlement financier du Département, le versement des subventions allouées aux bénéficiaires ci-après interviendra conformément aux modalités de versement prévues par les conventions financières 2013 et dans les conventions de partenariats : LPO, BUFO, ODONAT, GEPMA, GORNA, PCA, Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, CNRS et Université de Strasbourg.

* Pour le Conservatoire Botanique d'Alsace, en phase de démarrage, les modalités de versement de la participation seront pour 2013, à 80% lorsque la délibération d'attribution de participation sera rendue exécutoire et 20 % à la fin de l'année sur présentation de justificatifs de dépenses et d'activité.

* Conformément au règlement financier du Département :

- les subventions affectées supérieures à un montant de 3 000 € seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives aux bénéficiaires suivants : l'Apréal.

La Commission Permanente autorise par ailleurs son Président à signer le moment venu :

- les conventions financières 2013 à intervenir entre le Département et chacune des associations suivantes : LPO, BUFO, ODONAT, GEPMA, Conservatoire Botanique d'Alsace, GORNA (conventions établies à partir du modèle annexé au règlement financier départemental),

- les conventions de partenariat dans le cadre du Projet Interreg "Cistude sans frontières" avec l'association "Petite Camargue Alsacienne", le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, le CNRS et l'Université de Strasbourg.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL